



2027

Labellisation exceptionnelle au titre de l'année 2027

APPEL À PROJETS CRÈCHE AVIP

"CRÈCHE À VOCATION D'INSERTION
PROFESSIONNELLE"

Date limite de candidature :
02/10/2026



DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie



France
Travail



Une opportunité à ne pas manquer
pour valoriser votre engagement.

Quand et comment candidater pour l'année 2027?

- **Date de lancement de l'appel à projet crèche AVIP exceptionnel, au titre de l'année 2027 : 18 juin 2026**
- **Date limite de dépôt des dossiers de demande AAP crèche AVIP (demande de financement de l'année 2027) : 02 octobre 2026**
- **Date limite d'envoi du bilan annuel de l'année N au 15 février de l'année N+1.**

Dates du comité de labellisation crèche AVIP :

- Pour la première labellisation : la commission aura lieu en octobre pour un début de labellisation au 01/01/2027. Le porteur de projet viendra présenter son dossier au comité.
- Pour les labellisations actuellement en cours, il est possible d'établir un avenant afin de s'aligner sur les modalités de labellisation en réseau. Afin que la commission puisse examiner votre demande, un courrier sollicitant cet avenant est nécessaire.

Le dossier de demande de labellisation crèche AVIP est constitué des pièces suivantes :

- Formulaire d'appel à projet crèche AVIP dûment complété (annexe 1)
- Le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement,
- La fiche référentiel métier du référent AVIP complétée (annexe 2)
- Les pièces justificatives suivantes : Attestation de non-changement de situation complétée et signée, ainsi que l'attestation de vigilance URSSAF, datée de moins de 6 mois.
- Le budget prévisionnel (annexe 3)
- La charte AVIP à afficher (annexe 4)

Avant tout envoi de dossier, le porteur de projet doit au préalable contacter le chargé de conseil et de développement de son territoire afin d'en échanger avec lui.

Le dossier est à envoyer à l'adresse suivante : aurelie.besnard@caf27.caf.fr

Date limite de dépôt des dossiers: 02/10/2026

